

# **SICAV PLUS**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**AU 31 MARS 2022**

#### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.134.387, un actif net de D : 1.130.946 et un bénéfice de la période de D : 10.546.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphe post Conclusion**

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 avril 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE**  
(Montants exprimés en dinar tunisien)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>850 374</u>	<u>716 182</u>	<u>888 143</u>
Actions et droits rattachés		38	36	39
Obligations et valeurs assimilées		808 913	716 146	888 104
Tires des Organismes de Placement Collectif		41 423	-	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>283 877</u>	<u>301 151</u>	<u>227 402</u>
Placements monétaires	5	283 877	301 151	227 402
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>135</u>	<u>195</u>	<u>3</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>1 134 387</b></u>	<u><b>1 017 528</b></u>	<u><b>1 115 548</b></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	2 955	2 096	2 359
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	485	517	1 055
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>3 440</b></u>	<u><b>2 613</b></u>	<u><b>3 414</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	1 085 249	972 311	1 075 342
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice clos		37 063	33 844	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 634	8 760	36 792
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>1 130 946</b></u>	<u><b>1 014 915</b></u>	<u><b>1 112 134</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>1 134 387</b></u>	<u><b>1 017 528</b></u>	<u><b>1 115 548</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/03/2021	Année 2021
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	10 994	9 442	39 430
Revenus des actions		-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 994	9 442	39 427
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	1 326	2 063	8 102
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		12 320	11 505	47 532
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(3 284)	(2 467)	(10 511)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		9 036	9 038	37 021
<b>Autres charges</b>	13	(375)	(329)	(1 434)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		(50)	(50)	(200)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		8 611	8 659	35 387
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		23	101	1 405
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		8 634	8 760	36 792
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(23)	(101)	(1 405)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		(776)	775	3 945
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		2 711	349	1 924
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		10 546	9 783	41 256

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/03/2021	Année 2021
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	10 546	9 783	41 256
Résultat d'exploitation	8 611	8 659	35 387
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(776)	775	3 945
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 711	349	1 924
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	8 266	58 159	123 906
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	44 291	191 908	684 659
- Régularisation des sommes non distribuables	34	110	25 176
- Régularisation des sommes distribuables	1 673	7 535	9 707
<b>Rachats</b>			
- Capital	(36 325)	(135 817)	(566 477)
- Régularisation des sommes non distribuables	(29)	(97)	(20 857)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 378)	(5 480)	(8 302)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>18 812</b>	<b>67 942</b>	<b>165 162</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	1 112 134	946 973	946 973
En fin de période	1 130 946	1 014 915	1 112 134
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	16 874	14 944	14 944
En fin de période	16 999	15 860	16 874
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>66,530</b>	<b>63,992</b>	<b>65,908</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,94%</b>	<b>0,98%</b>	<b>4,01%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2022

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

#### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2022, à D : 850.374 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>27</b>	<b>38</b>	<b>0,00%</b>
TPR	9	27	38	0,00%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>766 122</b>	<b>808 913</b>	<b>71,53%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>161 022</b>	<b>166 902</b>	<b>14,76%</b>
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	60 000	63 005	5,57%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	10 000	10 268	0,91%
BTE 2010 B	600	27 000	27 679	2,45%
TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	3 402	3 430	0,30%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	14 400	15 134	1,34%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	21 220	21 633	1,91%
UIB 2011/1 TR B	500	25 000	25 753	2,28%
<b>Obligations de l'Etat</b>		<b>105 400</b>	<b>108 647</b>	<b>9,61%</b>
Emprunt national T3 2021-A TF	11 000	105 400	108 647	9,61%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>499 700</b>	<b>533 364</b>	<b>47,16%</b>
BTA 12/10/2023 6%	100	91 900	96 789	8,56%
BTA 11/02/2022 6%	103	97 940	105 614	9,34%
BTA 11/08/2022 5,60%	186	178 877	190 079	16,81%
BTA 11/03/2026 6.3%	101	94 850	101 900	9,01%
BTA 12/01/2024 6.00%	38	36 133	38 982	3,45%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>41 200</b>	<b>41 423</b>	<b>3,66%</b>
TUNISIE SICAV	196	41 200	41 423	3,66%
<b>Total</b>		<b>807 349</b>	<b>850 374</b>	<b>75,19%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>74,96%</b>

### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2022 à D : 283.877 contre D : 301.151 au 31.03.2021, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% Actif net
<b>BTC</b>	<b>60 000</b>	<b>57 992</b>	<b>58 379</b>	<b>5,16%</b>
	60 000	57 992	58 379	5,16%
BTC 26 SEMAINES 16/08/2022 - 6,85 %				
<b>Dépôt à vue</b>		<b>224 559</b>	<b>225 498</b>	<b>19,94%</b>
Amen bank pasteur		224 559	225 498	19,94%
<b>Total général</b>		<b>282 551</b>	<b>283 877</b>	<b>25,10%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>25,02%</b>

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2022 à D : 135 contre D : 195 à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	133	192	-
Autres	3	3	3
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>195</b>	<b>3</b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2022 à D : 2.955 contre D : 2.096 au 31.03.2021 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Gestionnaire	739	2 096	2 359
Distributeur	2 216	-	-
<b>Total</b>	<b>2 955</b>	<b>2 096</b>	<b>2 359</b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2022 à D : 485 contre D : 517 au 31.03.2021, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	96	87	94
Retenues à la source à payer	328	370	416
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	330
TCL	11	10	14
Contribution sociale de solidarité	50	50	200
<b>Total</b>	<b>485</b>	<b>517</b>	<b>1 055</b>

### Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2022, se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2021

Montant	1 075 343
Nombre de titres	16 874
Nombre d'actionnaires	784

#### Souscriptions réalisées

Montant	44 291
Nombre de titres émis	695
Nombre d'actionnaires nouveaux	69

#### Rachats effectués

Montant	(36 325)
Nombre de titres rachetés	(570)
Nombre d'actionnaires sortants	(56)

#### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(776)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	2 711
Régularisation des sommes non distribuables	5

#### Capital au 31-03-2022

Montant	1 085 249
Nombre de titres	16 999
Nombre d'actionnaires	797

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 10.994, pour la période allant du 01.01 au 31.03.2022 contre D : 9.442 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2021 et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2022	du 01/01 au 31/03/2021	Année 2021
<b>Revenus des actions</b>			
- Dividendes	-	-	3
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- Intérêts	2 666	3 990	14 202
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- Intérêts des BTA et emprunt national	8 328	5 452	25 225
<b>TOTAL</b>	<b>10 994</b>	<b>9 442</b>	<b>39 430</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2022 à D : 1.326 contre D : 2.063 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2021, il représente le montant des intérêts au titre du premier trimestre 2022 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2022	du 01/01 au 31/03/2021	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	939	683	3 017
Intérêts des BTCT	387	1 380	5 085
<b>TOTAL</b>	<b>1 326</b>	<b>2 063</b>	<b>8 102</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2022 à D : 3.284 contre D : 2.467 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2022	du 01/01 au 31/03/2021	Année 2021
Commission de gestion	821	2 467	10 511
Commission de distribution	2 463	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 284</b>	<b>2 467</b>	<b>10 511</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01.01 au 31.03.2022, à D : 375 contre D : 329 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2022	du 01/01 au 31/03/2021	Année 2021
Redevance CMF	277	247	1 051
TCL	36	29	123
Autres	62	53	260
<b>TOTAL</b>	<b>375</b>	<b>329</b>	<b>1 434</b>

**Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur****Rémunération du gestionnaire :**

La gestion financière de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération du dépositaire :**

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

**Rémunération du distributeur :**

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.